

II.

L' Université de Sofia

I. HISTORIQUE.

Le Ministre de l' Instruction publique, feu M. Th. Ivantchoff, ordonna par Arrêté du 5 juin 1887 la création d'une VIII-e classe pédagogique au premier gymnase de garçons de Sofia, mais il se passa à peine quelques jours et une nouvelle instruction (en date du 23 juin) suspendit l'ouverture de la VIII-e classe pédagogique.

Une année plus tard, un nouvel Arrêté vint ordonner la création au premier gymnase de Sofia, non plus d'une VIII-e classe pédagogique, mais d'un «Cours Pédagogique supérieur», comprenant une section historico-philologique. Le 2 septembre 1888, les directeurs des écoles secondaires d'Etat, ainsi que les inspecteurs scolaires départementaux étaient invités à prendre les mesures nécessaires pour envoyer autant qu'il serait possible plus de jeunes gens au «Cours pédagogique supérieur», en promettant aux plus pauvres d'entre eux une bourse de 720 francs par an.

Enfin le 1-er octobre 1888 fut ouvert le nouveau «Cours pédagogique»: huit professeurs appelés des gymnases commencèrent leurs cours devant 43 auditeurs, dont les trois quarts étaient des boursiers, le tout un peu sans méthode arrêtée, sans plan et selon les besoins du moment; collections, laboratoires, travaux pratiques faisaient complètement défaut: deux à trois cents livres, quelques vieux bancs et quelques tables formaient tout le matériel didactique et le mobilier scolaire du nouvel établissement.

Les débuts et les prétentions de la nouvelle école supérieure étaient des plus modestes, mais la conviction qu'on jetait les bases d'une institution culturelle des plus élevées, était profonde et générale; professeurs et élèves déployaient un zèle ardent, ayant toujours en vue l'idéal à atteindre: la fondation de l'Université bulgare.

Le corps enseignant demanda d'abord que la durée des études fût portée à trois ans (1888—1889), ce qui fut accordé. L'année suivante fut créée la section physico-mathématique qui comptait 4 professeurs et 34 auditeurs. Enfin en 1893 fut encore ouverte la section de droit qui comptait 7 professeurs et 67 auditeurs; de fait, les trois facultés existant actuellement étaient créées.